



Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes

BMO Groupe financier (BMO) (nous, notre, nos) s'engage à respecter les droits de la personne et s'oppose à toute forme d'esclavage moderne et de traite des personnes. La présente déclaration est émise en vertu de l'article 54 de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (la Loi britannique) et de la partie 2 de la loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne (la Loi australienne) pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2021. Il s'agit d'une déclaration de BMO et de BMO Capital Markets Limited (ARBN 110 552 513), qui est assujettie aux exigences de (a) la Loi britannique et de (b) la Loi australienne en raison de ses revenus consolidés, qui respectent le seuil réglementaire, et de ses activités en Australie par l'intermédiaire de son bureau de représentation à Melbourne.

Le respect des droits de la personne se reflète dans nos valeurs fondamentales. Cela implique de favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif et de réduire les effets négatifs que les activités de BMO ont sur les droits de la personne ou auxquels elles contribuent ou sont liées, dans tous les territoires où nous exerçons nos activités.

La présente déclaration décrit les éléments de notre programme des droits de la personne pour l'exercice 2021, un programme qui continue d'évoluer et d'intégrer les meilleures pratiques internationales, comme celles qui sont représentées dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Pour en savoir plus au sujet de notre approche des droits de la personne et du développement durable, consultez notre [Déclaration sur les droits de la personne](#) ainsi que notre Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2021 offerts sur le site <https://notre-impact.bmo.com/rapports/>.

Le 8 novembre 2021, dans le cadre de la vente du secteur Gestion d'actifs de BMO Gestion mondiale d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (EMOA), BMO a transféré ses entités de la Gestion mondiale d'actifs (EMOA) à Columbia Threadneedle Investments UK International Limited, dont la société mère directe est Ameriprise Financial Inc. (Ameriprise), une société constituée aux États-Unis. Compte tenu de cette vente, BMO ne fera plus état du secteur Gestion d'actifs en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique après la fin de l'exercice 2021. La déclaration relative aux entités de BMO Gestion mondiale d'actifs (EMOA) est accessible sur le site <https://www.columbiathreadneedle.com/fr/disclosures/>.

1. Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

BMO est un fournisseur de services financiers hautement diversifiés ayant son siège social en Amérique du Nord et employant environ 44 000 employés. BMO est animé par une seule raison d'être : avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires*. À cette fin, d'ici 2025, BMO s'est engagé à mobiliser 300 milliards de dollars canadiens pour la finance durable, ce qui inclus apporter plus de soutien aux petites entreprises et aux femmes entrepreneures et atténuer les obstacles à l'inclusion.

BMO offre à près de 12 millions de clients une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine et des services de banque d'affaires. Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, et nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes, en Asie et en Australie.

BMO Marchés des capitaux offre une vaste gamme de produits et de services financiers à sa clientèle constituée de sociétés, d'investisseurs institutionnels et d'administrations publiques. Cette entité compte environ 2 600 professionnels qui travaillent dans 32 bureaux répartis dans le monde entier. Ses secteurs d'activités incluent les groupes Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux. BMO Marchés des capitaux exerce ses activités en Europe par l'intermédiaire de Bank of Montreal Europe plc, au Royaume-Uni par l'intermédiaire de la succursale londonienne de BMO et de BMO Capital Markets Limited, une filiale directe de BMO et notre courtier sur ce territoire. BMO Capital Markets Limited exerce également ses activités en Australie par l'intermédiaire d'un bureau de représentation situé à Melbourne, offrant des services de banque d'affaires et de prêts de titres aux clients des services de gros.

Activités au Royaume-Uni

Le bureau de BMO Marchés des capitaux à Londres offre des services Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés en plus de desservir les Marchés mondiaux. Cette succursale emploie environ 300 employés à temps plein, occasionnels et à temps partiel qui occupent des postes de services bancaires en contact direct avec les clients et de soutien aux grandes entreprises (y compris des postes liés aux finances, aux opérations, aux RH, aux affaires juridiques, à la gestion des risques et à la conformité). Les bureaux du Royaume-Uni sont situés au : *95 Queen Victoria Street, Londres, Royaume-Uni, EC4V 4HG.*

Activités en Australie

Le bureau en Australie est composé de huit employés à temps plein répartis entre les services de banque d'affaires et de prêts de titres. Tous les employés gagnent un salaire supérieur au salaire minimum prescrit par la loi. Nous effectuons un exercice annuel d'analyse comparative pour nous assurer que la rémunération des employés demeure concurrentielle par rapport au marché. Les bureaux de l'Australie sont situés au : *140 William Street, niveau 33, Melbourne, VIC, 3000, Australie.*

Les « tiers » ou les « fournisseurs » sont une entité avec laquelle BMO conclut ou a conclu une entente qui vise la fourniture de produits ou la prestation de services à BMO ou à ses clients. BMO et ses filiales établissent des liens avec divers tiers (et ont recours à des sous-traitants par l'intermédiaire de tiers) qui offrent des produits et services, y compris ceux avec qui BMO fait affaire relativement aux activités commerciales qu'il externalise ou délocalise à l'étranger dans le cadre de la prestation de ses offres et services aux clients. Parmi ces services, on compte notamment les ressources humaines, la publicité et le marketing, la gestion des technologies d'information, les opérations commerciales et les affaires immobilières. Dans une moindre mesure, nous faisons aussi affaire avec des fournisseurs de services de nettoyage, de restauration, de voyage, d'hébergement et de centres d'appels.

En 2021, nous avons acheté des biens et services valant environ 5,3 milliards de dollars canadiens en Amérique du Nord, auprès de quelque 6 828 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 3,8 milliards de dollars canadiens au Canada et 1,5 milliard de dollars canadiens aux États-Unis. Dans le contexte de nos activités en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, nous avons acheté des produits et des services dont le coût total est d'environ 51,8 millions de livres sterling. Notre bureau de Melbourne dépend de la fourniture de biens et de services par un certain nombre de fournisseurs internes et externes, y compris, sans s'y limiter, les services de nettoyage, les télécommunications, la paie et la communication de l'information financière et réglementaire. Les fournisseurs externes sont principalement engagés à l'échelle mondiale, mais notre bureau de Melbourne compte également un certain nombre de fournisseurs qui lui sont propres et qui ne font pas affaire avec nos autres entités mondiales. Il s'agit notamment de services administratifs comme les services de messagerie, de traiteur, d'entretien, d'abonnement à des journaux, de destruction de documents, de fournitures de bureau et de fournisseurs d'électricité.

2. Risques liés à l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

En raison de la nature de nos activités, la majorité de notre effectif est composée de personnes qualifiées et expérimentées. L'esclavage moderne présente des risques associés au fait d'exercer des activités dans des pays classés par le rapport Global Slavery Index comme ayant une ampleur accrue de l'esclavage moderne. Toutefois, nous considérons que le risque global que notre organisation ait causé de l'esclavage moderne ou y ait contribué est faible, compte tenu de notre effectif qualifié et de nos politiques et procédures mondiales rigoureuses.

Cependant, il demeure un risque que nos activités soient indirectement liées à l'esclavage moderne en raison de nos activités commerciales, y compris par l'intermédiaire de nos investissements et des activités de nos clients. D'autres risques liés à l'esclavage moderne, comme le travail forcé et le travail des enfants, peuvent exister aux échelons externes de la chaîne d'approvisionnement qui soutiennent la fourniture de certaines catégories de produits, comme les minerais de conflit utilisés dans le matériel technologique et l'électronique; le bois et l'acier utilisés dans la fabrication de meubles de bureau; et les textiles utilisés dans les uniformes. De plus, il existe des risques potentiels liés à l'esclavage moderne, comme la servitude pour dette et le recrutement trompeur de travailleurs contractuels qui soutiennent les services fournis par des fournisseurs tiers, comme les services de nettoyage, d'entretien des propriétés, de sécurité, d'alimentation, de transport, de messagerie et d'hébergement. Le risque d'esclavage moderne dans ces secteurs peut être accru dans les pays où l'esclavage moderne est plus répandu.

3. Mesures prises pour évaluer et gérer les risques liés à l'esclavage moderne

BMO et ses filiales adoptent les mêmes politiques et processus dans tous les bureaux désignés et, par conséquent, nous avons fourni une description unique et consolidée des mesures prises pour évaluer et gérer les risques liés à l'esclavage moderne dans la présente partie 3.

a) Nos normes, politiques et codes de conduite relatifs à l'esclavage moderne et à la traite des personnes

Nos politiques et normes générales s'appliquent à l'échelle mondiale (et les filiales de BMO sont tenues de s'y conformer dans la mesure où elles s'appliquent à leurs activités) et décrivent les cadres et les objectifs permettant de repérer, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de signaler adéquatement les risques importants. Le processus d'élaboration de nos politiques et normes générales est amorcé au moyen d'une évaluation qui détermine les principes selon lesquels le conseil d'administration et/ou la haute direction assurent un contrôle des risques importants et des cadres de gestion des risques. BMO exige que les politiques et les normes soient évaluées au moins tous les deux ans, et mises à jour au besoin. Les parties prenantes internes donnent leur avis pendant le processus d'élaboration et de mise à jour des politiques, ainsi que lors de l'élaboration des documents appuyant ces politiques, comme les lignes directrices et les directives. La politique générale Gestion des ressources humaines de BMO, parallèlement à nos lignes directrices sur le recrutement, la diversité, l'équité et l'inclusion, témoignent de notre engagement à veiller à ce que tous les programmes et toutes les politiques, les procédures et les pratiques satisfassent les exigences réglementaires et juridiques des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, en plus d'officialiser notre engagement en matière de non-discrimination et d'égalité des chances.

Le [Code de conduite de BMO](#) (le Code) représente les valeurs éthiques que le conseil d'administration de BMO, les conseils d'administration de chacune des filiales de BMO et tous les employés doivent incarner. Conformément à nos valeurs d'intégrité, d'empathie, de diversité et de responsabilité, le Code exige que nous tenions compte de l'incidence de nos décisions d'affaires sur nos parties prenantes et sur les collectivités où nous exerçons nos activités. Il nous encourage à faire ce qui est bien et à respecter la lettre et l'esprit de la loi.

Notre [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#) décrit les principes que BMO s'attend à ce que ses fournisseurs respectent : l'intégrité, l'équité et la durabilité. Les fournisseurs doivent respecter les normes d'emploi applicables ainsi que la législation relative au travail, à la non-discrimination et aux droits de la personne. Dans les territoires où les normes et les lois en matière d'emploi ne traitent pas de la discrimination ou des droits de la personne, nous nous attendons à ce que les fournisseurs adoptent des politiques et des codes de conduite qui tiennent compte des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et transmettent ces attentes à leurs propres fournisseurs, et nous les encourageons en ce sens. Les fournisseurs ne doivent pas tolérer l'esclavage, l'asservissement, le travail forcé ou obligatoire, la traite de personnes, ni le travail des enfants au sein de leur entreprise et de leur chaîne d'approvisionnement. Toute conduite de harcèlement, intentionnelle ou non, doit être interdite dans leur milieu de travail. Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs d'adhérer à un syndicat ou d'être représentés aux termes de la législation locale. Ils doivent également se conformer aux lois et aux règlements sur les salaires et les heures de travail applicables dans les territoires où ils exercent leurs activités. Les modèles d'entente d'approvisionnement de BMO à tous les niveaux de risque comprennent une clause modèle qui stipule que le fournisseur connaît, comprend et respectera les principes du Code de BMO à l'intention des fournisseurs. À des niveaux de risque plus élevés, un langage plus personnalisé peut être utilisé, selon le contexte.

BMO a mis sur pied un programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) constitué de politiques, de procédures et d'évaluations du risque pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, ainsi que de sanctions. Le programme LBA est conçu pour prévenir l'utilisation des produits et services financiers de BMO à des fins de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou d'activités visées par des sanctions. Entre autres risques, le programme LBA cherche à déterminer les risques associés à la traite des personnes et à l'esclavage moderne.

Notre directive en matière de gestion du risque lié aux tiers et le programme de gestion du risque lié aux tiers correspondant décrivent notre cadre de structures, de systèmes, de processus et de contrôles que nous utilisons pour réagir aux risques associés aux tiers tout au long du cycle de vie des tiers et les gérer. Afin d'assurer une approche uniforme à l'échelle du groupe, BMO a élaboré un guide approfondi sur la gestion du risque lié aux tiers, qui est appuyé par un programme de formation accessible à tous les employés de l'organisation et qui met l'accent sur le directeur, Gestion des relations fournisseurs et nos parties prenantes de la Gestion des risques.

b) Évaluation et gestion du risque

Employés

Nous respectons les normes d'emploi et des lois relatives aux droits de la personne qui s'appliquent dans les territoires où BMO exerce ses activités. Afin d'avoir une approche juste et équitable en matière d'embauche, nous veillons à ce que nos méthodes de recrutement et d'embauche soient conformes aux lois applicables.

Nous respectons et favorisons la diversité, l'égalité et les droits de la personne au sein de notre effectif. Plus précisément, nous :

- reconnaissons l'égalité des sexes comme droit fondamental de la personne;
- défendons la liberté d'association et le droit à la négociation collective (se reporter à la [Déclaration relative à la liberté d'association et au droit de négociation collective de BMO](#));
- nous opposons au travail forcé, obligatoire et au travail des enfants; et
- nous opposons à la discrimination dans tous les aspects du cycle de vie de l'emploi, y compris la discrimination fondée sur l'origine ethnique, la race, un handicap, le genre, l'identité ou l'orientation sexuelle.

De plus, nous nous engageons à donner équitablement accès à des occasions et à favoriser la progression des groupes qui ont toujours fait face à des obstacles sociaux et économiques systémiques à l'inclusion.

Nous tenons à la diversité et à l'inclusion en milieu de travail, qui sont des valeurs fondamentales de notre organisation. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail au sein duquel tous nos employés peuvent réussir. À cette fin, nous répondons aux besoins de chacun :

- en offrant aux employés handicapés des mesures d'adaptation du milieu de travail, des dispositifs techniques ou un soutien supplémentaire pour favoriser leur réussite au travail; et
- en offrant les outils et les ressources qui aideront chaque employé à réaliser son plein potentiel.

Pour soutenir notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, BMO a établi des procédures d'exploitation visant à créer un milieu de travail sécuritaire et inclusif pour tous. Celles-ci comprennent notamment des programmes de santé et de sécurité et de lutte contre le harcèlement, l'intimidation et la victimisation en milieu de travail, des programmes de recours, des procédures de règlement des griefs, un programme contre la violence au travail, des programmes de protection des employés, un programme favorisant un milieu de travail exempt de drogue, des lignes directrices en matière d'alcool et de drogue et des régimes de travail souples. Nous avons également des programmes comme « Parlez-en! », un service de dénonciation externe anonyme (voir la partie C ci-dessous) qui encourage et soutient les employés et les autres parties prenantes à exprimer leurs préoccupations et les protège contre toute forme de représailles s'ils le font.

Tiers

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le Code des fournisseurs de BMO énonce les normes auxquelles nos fournisseurs doivent se plier en matière de respect des droits de la personne, d'éthique commerciale et d'observation de la loi. Le cadre de gestion du risque lié aux tiers définit la façon dont l'organisation régit, détermine, mesure, atténue et surveille le risque lié aux tiers et en fait rapport.

Conformément au cadre de gestion du risque lié aux tiers, nous faisons preuve de diligence raisonnable avant de conclure une entente avec un nouveau fournisseur tiers et appliquons des règles de diligence raisonnable continue pour nous assurer que nos tiers adhèrent en permanence aux politiques de BMO. Si nous ou l'un de nos tiers reconnaissons une lacune ou une faiblesse potentielle dans son environnement de contrôle, ou si l'un d'eux repère un risque qu'il n'est pas en mesure d'atténuer ou de gérer, nous travaillerons avec lui pour évaluer l'incidence et déterminer une solution.

Nous avons intégré la diversité et l'inclusion des fournisseurs dans les pratiques d'approvisionnement de BMO, ce qui nous a permis d'augmenter les occasions pour les fournisseurs issus de la diversité.

Nous travaillons continuellement à gérer le risque d'esclavage moderne et de traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement, et à aborder la question d'une plus grande diversification de la chaîne d'approvisionnement, notamment par une diligence raisonnable entourant les questions liées aux droits de la personne. Nous tirons profit d'outils et élaborons des processus permettant d'intégrer dans notre programme de gestion du risque lié aux tiers la recherche, la

gestion et l'atténuation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à la chaîne d'approvisionnement. Les équipes Durabilité et Approvisionnement collaborent pour diriger ces efforts.

Clients

Puisque nous offrons des services financiers dans de nombreux territoires, nous sommes conscients des risques associés aux transactions qui peuvent être liées à l'esclavage moderne et à la traite des personnes. Pour nous attaquer à ces risques, nous avons intégré à notre programme LBA des processus particuliers visant à détecter les risques de traite des personnes et d'esclavage moderne.

Les risques sont évalués en fonction de divers facteurs comme le type de client, la région, les secteurs d'activité et les produits. Les clients à risque élevé font l'objet d'une diligence raisonnable accrue, conformément à notre programme LBA.

Ce programme vise à trouver et à vérifier les renseignements sur les clients, à surveiller leurs transactions afin de déceler toute activité inhabituelle et à signaler toute activité suspecte aux autorités compétentes afin de repérer les activités criminelles, y compris les risques associés à la traite des personnes, qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou à des sanctions financières ou commerciales.

Le programme LBA de BMO participe également au projet Protection, une initiative du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), dont l'objectif est de sensibiliser les gens aux tendances pouvant démontrer que des transactions sont liées à la traite des personnes. En 2019, BMO s'est joint à une coalition formée de douze grandes banques et de six organisations de survivants afin de lancer le projet de mobilisation du secteur financier pour la lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains Finance Against Slavery and Trafficking (FAST) à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le projet FAST vise à fournir aux institutions financières, aux prestataires de services, aux organismes de réglementation, aux organismes gouvernementaux et à d'autres parties prenantes partout dans le monde un cadre en vue de donner accès aux survivants à des services financiers de base.

En tant que signataire des principes d'Équateur, BMO Marchés des capitaux s'est engagée à évaluer et à gérer les risques environnementaux et sociaux qui sont liés à toutes les transactions de crédit visées par ces principes. Conformément à cet engagement, nous étudions toutes les questions relatives aux droits de la personne soulevées par de telles transactions, notamment les questions touchant la santé et la sécurité des collectivités, les droits des Autochtones et des travailleurs et les relations avec les collectivités. Le nombre de transactions examinées en fonction des principes d'Équateur pour l'année 2021 est indiqué dans le [Rapport de durabilité de BMO](#).

c) Mécanismes permettant de signaler les craintes et de régler les plaintes

Nos employés disposent de nombreux moyens pour signaler les infractions aux lois, aux règlements et au Code, notamment un service externe d'alertes éthiques anonyme, appelé « Parlez-en! ». Tant les employés que les autres parties prenantes de BMO (p. ex., nos fournisseurs) peuvent y recourir dans plusieurs langues, 24 heures par jour, 365 jours par année. Nous avons conçu des outils internes (documents sur les procédures, aide-mémoire, etc.) qui présentent la marche à suivre, les responsabilités et les coordonnées des personnes-ressources pour les diverses méthodes de signalement, ainsi que l'engagement de BMO à protéger les employés contre les représailles.

Les parties prenantes peuvent également utiliser différents circuits de distribution pour communiquer leurs préoccupations à BMO, notamment le bureau du chef de la direction, les Relations avec les investisseurs, le groupe Durabilité, le Bureau de l'éthique et de la conduite professionnelle, le Bureau de l'ombudsman, le Secrétariat général et le Centre contact clientèle de BMO. BMO Harris dispose également d'un outil de soutien en ligne et d'une formule de communication.

d) Formation et sensibilisation

Tous les employés de BMO sont tenus de suivre le programme de formation Conformité éthique et réglementaire régulièrement. Cette formation fournit de l'information sur les principes du Code de conduite de BMO, sur les infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent, qui comprennent la traite des personnes, et sur les signaux avertisseurs connexes. Le taux d'achèvement de cette formation et les heures qui y sont consacrées font l'objet d'un suivi et sont signalés dans le Rapport de durabilité de BMO.

Une formation supplémentaire et spécialisée est offerte aux employés qui gèrent et supervisent des tiers au sein de BMO.

4. Évaluation de l'efficacité de nos actions

Comme nous l'avons indiqué dans notre Déclaration sur les droits de la personne, nous nous engageons à faire le suivi des progrès et de la performance, et à offrir une transparence et une communication de l'information de premier ordre. La responsabilité liée aux droits de la personne est partagée à l'échelle de BMO. Nous chercherons à évaluer l'efficacité de nos mesures au cours de la prochaine période de rapport en faisant le suivi de la progression par rapport aux objectifs suivants :

- Mise en œuvre d'un processus trimestriel de vérification des fournisseurs et de diligence accrue à l'égard des principaux fournisseurs en matière de risque environnemental et social, y compris en ce qui a trait aux droits de la personne et à l'esclavage moderne.
- Surveillance continue des rapports reçus concernant les avertissements d'esclavage moderne soumis par l'intermédiaire de nos méthodes de signalement.
- Collaboration avec les pairs du secteur et les parties prenantes externes pour élaborer de meilleures pratiques visant à remédier aux répercussions négatives sur les droits de la personne, notamment par l'intermédiaire de groupes de travail axés sur l'approvisionnement et d'associations sectorielles comme les Principes de l'Équateur.

5. Autres renseignements

BMO s'entretient régulièrement avec des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires au sujet de différents enjeux liés au développement durable, y compris des questions potentiellement liées aux droits de la personne. Les parties prenantes externes peuvent aussi communiquer avec BMO par l'intermédiaire de canaux de rétroaction, notamment en écrivant à sustainability@bmo.com.

6. Processus de consultation et d'approbation

Divers secteurs d'activité et fonctions au sein de BMO sont consultés pour mettre à jour la présente déclaration commune sur une base annuelle, notamment : les Affaires juridiques et conformité réglementaire, l'Approvisionnement, la Durabilité, les Ressources humaines, la Gestion du risque lié aux crimes financiers, la Gestion du risque lié aux tiers et la Gestion globale des risques et du portefeuille (GRP). Ces équipes ont des mandats mondiaux, qui comprennent les filiales auxquelles la présente déclaration s'applique. Par conséquent, ces parties prenantes internes ont fourni des commentaires à BMO et à ses filiales en propriété exclusive ou sous contrôle.

La déclaration est approuvée par les administrateurs du conseil d'administration de BMO et de tous les conseils d'administration des filiales assujetties aux exigences en matière de déclaration.

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de BMO Capital Markets Limited.

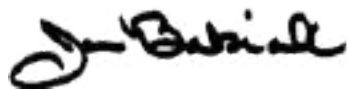


NOM : William Smith

TITRE : Chef de la direction, BMO Capital Markets Limited

Date : 2 février 2022

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de la Banque de Montréal.



NOM : Jan Babiak

TITRE : Directrice

Date: 28 février 2022